

Réponse à l'interpellation de Madame Céline FASSOTTE

**Objet : Chantier du Tram**

Madame la Conseillère,

Comme je l'ai souligné à plusieurs reprises ici-même, je partage votre exaspération à ce sujet.

Comme vous, je déplore le manque de considération dont font preuve au quotidien les entreprises du consortium Tram'Ardent à l'égard des Liégeoises et des Liégeois, ainsi que des milliers d'usagers de notre ville.

Permettez-moi tout de même de m'étonner que vous n'ayez pas pris la peine de me faire part avant ce jour des situations dangereuses que vous mentionnez dans le cadre de votre interpellation.

Soyez assurée que j'aurais immédiatement pris les mesures qui s'imposent afin de faire rétablir les conditions de sécurité attendues. Cela étant, la surveillance par les services de la Ville et de la Police des travaux réalisés par Tram'Ardent est une réalité très concrète.

Je dirais même qu'elle va bien au-delà des obligations qui devraient nous incomber dans le cadre de ce projet qui, je le rappelle, reste de compétence régionale.

Ainsi, pas moins de 6 équivalents temps plein sont consacrés au suivi des chantiers du tram : 3 à la Ville et 3 au sein du service signalisation de la Police.

Cette surveillance se manifeste par des remarques et demandes d'ajustements quotidiennes, tout au long du tracé. Lorsque cela s'avère nécessaire, nos services n'hésitent pas à mettre les travaux à l'arrêt, comme ce fut encore le cas ce lundi 14 mars, en raison d'un barriérage insuffisant susceptible de nuire à la sécurité des piétons.

Chaque demande d'autorisation fait l'objet d'un examen et il n'est pas rare que certaines d'entre elles soient refusées parce qu'elles n'offraient pas toutes les garanties attendues en la matière.

Il n'est donc nullement question de sous-traiter cette question mais au contraire d'exiger du groupe Tram'Ardent dans son ensemble qu'il remplisse ses obligations légales en matière de sécurité.